

Aide aux jeunes salariés

(Crepsa Action sociale)

B2V alloue aux jeunes collaborateurs recrutés en CDI une aide à l'installation dans la vie active d'un montant de 500 € sous certaines conditions énumérées ci-dessous.

Si vous remplissez ces conditions, retournez nous cette **attestation complétée par votre employeur** avec votre **dernier bulletin de salaire** et un **RIB à votre nom par courrier** à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le salarié

Nom de naissance Nom marital

Prénom Date de naissance Age

Adresse

Code postal Ville

E-mail

Tél. Personnel Professionnel Portable

L'employeur

Nom de l'entreprise

atteste que le salarié ci-dessus désigné :

- ➔ **A été recruté en CDI**
- ➔ **Est âgé de moins de 26 ans à la date de la présente attestation, ou de moins de 27 ans si le CDI fait suite à un contrat de formation en alternance dans l'entreprise d'au moins 12 mois consécutifs du au**
- ➔ **A ce jour, le CDI n'est plus sous période d'essai, n'est pas remis en cause et a été signé au cours des 12 derniers mois**
- ➔ **La rémunération brute annuelle en CDI est inférieure à 30 000 € pour un temps plein et s'élève à €**

Nom et Prénom du représentant de l'employeur

Fonction E-mail Tél.

Fait _____, le _____

Signature du salarié

Signature du représentant de l'employeur



La CREPSA Action sociale est chargée de la gestion des prestations spécifiques qu'elle fournit et intervient en qualité de responsable du traitement. Les informations personnelles recueillies à partir de vos réponses sont utilisées dans le cadre de la prestation. Elles font l'objet d'un traitement et sont nécessaires pour la gestion et l'exécution des prestations délivrées. Elles sont destinées aux services de l'Action sociale et pourront être transmises aux prestataires intervenant dans l'exécution de la prestation. Toute fausse déclaration sur l'honneur ou tout envoi de faux documents est passible de poursuites devant les juridictions civiles et pénales (articles 441-1, 441-7, et 313-1 du Code pénal). Vos données peuvent être conservées jusqu'à 5 ans à compter de la dernière demande. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 Janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de toutes les données à caractère personnel qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données – en adressant un courrier accompagné d'une copie d'un justificatif d'identité comportant votre signature à B2V Gestion – CREPSA Action sociale – 18 Avenue d'Alsace – TSA 40003 – 92926 LA DEFENSE CEDEX. Enfin, en cas de désaccord, vous avez la possibilité de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.